

Mardi 13 Avril Lancement du Projet Sportif Fédéral (PSF)

Le Projet Sportif Fédéral (PSF) est un dispositif de financement proposé par l'**Agence Nationale du Sport** depuis 2020, à destination des structures déconcentrées et des associations affiliées à la FFRandonnée.

Comme pour toute subvention publique, ces projets doivent être **évalués**. Suite à la refonte du dispositif et au transfert de la responsabilité de la gestion des campagnes aux fédérations, il appartient désormais à la FFRandonnée d'évaluer les projets soutenus. Cette démarche est d'autant plus importante depuis que le PSF **traduit les orientations stratégiques fédérales de développement** sur le territoire métropolitain et ultramarin.

Le budget Général alloué à la FFRP est de 374 450€ plus 51184 pour les ultramarins.

Pour notre région il est de 29 329€ en augmentation par rapport à 2020.

Voici les objectifs priorités et les types de projets éligibles dans le cadre du PSF FFRandonnée 2021 :

- Développement de la pratique
- Créer et diversifier l'offre de marche et de randonnée
- Améliorer la qualité des itinéraires
- Développement de l'éthique et de la citoyenneté
- Développer la marche en ville
- Favoriser le respect de l'environnement et le développement durable
- Promotion du Sport Santé
- Accentuer l'offre santé, bien vieillir, sport sur ordonnance
- Rajeunissement et diversification des adhérents

Il y a cette année en plus un budget **France Relance** alloué à la FFRP de 117 450€.

Pour notre région il est de 5 964€

- Aides aux associations en difficultés
- Aides à la reprise des activités sportives
- Aides liées aux protocoles sanitaires

Les porteurs de projets

- Un club affilié (3 projets par club)
- Un CDRP (4 projets par Comité)
- Un CRRP (4 projets par CRRP)

Cette année nous sommes sur 70% des sommes allouées aux Comités et 30% aux associations. En 2024 50% des sommes seront allouées directement aux associations.

Pour la Nouvelle Aquitaine nous enregistrons en 2021 une hausse de 9 949€ par rapport à 2020.

Le calendrier :

- Mardi 13 avril ouverture de la campagne
- 27 mai clôture de la campagne 2021
- Du 27 mai au 15 juin Arbitrage du Comité Régional
- 15 juin envoi de la répartition à la commission Fédérale
- Du 16 au 27 juin lecture et vérification des dossiers
- 30 juin arbitrage et envoi des dossiers à l'ANS
- Juillet 2021 annonce des résultats
- Septembre 2021 paiement des subventions

La Fédération Française de Randonnée Pédestre propose à tous **une boîte à outils** pour construire les dossiers, les Comités Départementaux ainsi que le CRRP-NA ont reçu cette boîte à outils.

Le Comité régional est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

La référente PSF pour le Comité Régional NA est Laëtitia Bonne.





22 Avril

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA TERRE

Depuis 51 ans, tous les 22 avril sont dédiés à des opérations de lutte pour la préservation de la planète et à la sensibilisation des citoyens sur ce point, dans le cadre de la Journée mondiale de la Terre.

La Journée mondiale de la Terre est reconnue à l'heure actuelle comme le jour participatif consacré à l'environnement le plus emblématique sur le globe.

Elle est de nos jours célébrée par des centaines de millions de personnes dans la plupart des pays du monde.

L'objectif global de l'existence du Jour de la Terre est, selon le site officiel earthday.org, de **favoriser le développement d'une masse de citoyens consciente des enjeux climatiques**: en somme, possédant une connaissance partagée qui donne lieu à l'action collective pour la protection de l'environnement.

Cette année, le Comité régional de Nouvelle Aquitaine vous propose d'organiser ce jour-là (ou autour), une randonnée (6 personnes maximum) où chacun, muni d'un sac s'attachera à ramasser les déchets trouvés sur le sentier.

Par cette action significative vous participerez à l'action en faveur de la propreté de nos chemins.

Le Comité Régional de randonnée pédestre de Nouvelle-Aquitaine **compte sur vous !**



Jour anniversaire de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (1978) héritière du CNSGR (Comité National des Sentiers de Grande Randonnée) 1947

24 - 27 Juin



Pour la troisième édition, la **Fête de la Mer et des Littoraux** se déroulera du jeudi 24 au dimanche 27 juin 2021.

4 jours de fête et de rencontres, d'actions et de mobilisations citoyennes, de découverte d'activités sportives et culturelles.

L'objectif de ces journées, sur l'hexagone et les Outre-Mer, est de favoriser **la protection et la valorisation du patrimoine marin et littoral** ainsi que de mettre en valeur l'économie bleue.

La **FFRandonnée Nouvelle-Aquitaine** vient de signer une **convention de partenariat** pour la participation et l'implication de nos **Comités Départementaux FFRandonnée Néo-Aquitains** et de nos **associations fédérées**, à la Fête de la Mer et des Littoraux. Cette convention a pour objectif d'organiser partout où c'est possible : littoral, bord de mer, littoraux lacustres ou fluviaux intérieurs, des activités d'initiation et de découverte de nos différentes pratiques, proposées par les clubs de notre fédération, ouvertes à toutes et tous.

- **Randonnées sur des itinéraires GR®, GRP® ou PR labellisés empruntant des sentiers littoraux**
- **Longe-côte / Marche Aquatique**
- **Marche Nordique**

Ces manifestations se dérouleront partout en France et France Outre-mer aux mêmes dates. La réussite des journées Fête de la Mer est très importante pour nos associations, qu'elles soient maritimes ou intérieur-e-s.

Elles offrent une possibilité de nous donner plus de visibilité, de faire connaître nos activités, et peut-être encore mieux nous ouvrir des portes vers les opérateurs touristiques, d'autres partenariats possibles, notamment en renforçant nos liens avec les Conseils Départementaux et le Conseil Régional.

Toutes les initiatives sont les bienvenues... Elles seront labellisées et intégrées au programme national.

Les inscriptions sont ouvertes. Vous pouvez dès maintenant créer votre événement sur le site internet :

www.fetedelameretdeslittoraux.fr à la rubrique « créer votre événement ».





2021, 2022, 2023 France vue sur mer Le sentier du littoral

Appel à projets "France vue sur mer" pour l'extension du sentier du littoral

« Le sentier du littoral est le symbole le plus visible et sans doute parmi les plus précieux de notre patrimoine maritime. Il forme des itinéraires chargés d'histoires, de sel et d'embruns, des itinéraires qu'il nous faut préserver et valoriser. Pour l'agrandir et le restaurer, nous avons besoin du concours de chacun et d'un partenariat fort entre l'État, les acteurs publics et la société civile. D'ici quelques mois, la destination touristique « France vue sur mer » va revêtir une identité et une reconnaissance qui dépassera nos frontières. » **Annick Girardin, ministre de la mer**

« Le sentier du littoral est un atout touristique pour les communes qu'il traverse. Son extension s'inscrit dans le développement d'un tourisme responsable et durable, particulièrement soucieux de son impact sur la biodiversité. L'initiative « France vue sur mer » est ainsi l'occasion de renforcer les actions de terrain visant l'information pédagogique et la sensibilisation continue des promeneurs à la fragilité des écosystèmes et à leur nécessaire préservation. » **Bérange Abba, secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité**

Mise en œuvre dans le cadre du plan national de relance France Relance, et doté d'une première enveloppe de 5 millions d'euros cet appel à projets vise à offrir à tous les promeneurs un accès libre et gratuit à de nouveaux tronçons du sentier du littoral, à restaurer ceux qui le nécessitent pour des raisons de sécurité et de préservation de la biodiversité, et à constituer une continuité d'itinéraires le long des littoraux français, passant de 5 800 à près de 7 000 kilomètres.

La **FFRandonnée Nouvelle-Aquitaine** et plus particulièrement les 4 comités départementaux concernés **Charente-Maritime, Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques** sont en cours de se positionner auprès de leurs Conseils Départementaux, et leurs Comités Départementaux du Tourisme pour proposer notre expertise en termes de balisage, de numérisation et d'aménagement aux collectivités territoriales (commune, agglomération, Conseils Départementaux ou Conseil Régional) qui seront probablement pour certains identifiés maître d'ouvrage.

Quels sont nos intérêts ?

- Valoriser nos itinéraires GR®, GR® de Pays et PR qui empruntent déjà le sentier du littoral ou pourraient l'emprunter lors d'appel à projet « France vue sur mer ».
- Pouvoir valoriser d'autres itinéraires GR®, GR® de Pays et PR en les reliant avec le sentier du littoral dans le cadre de l'opération « France vue sur mer ».
- Pouvoir aussi proposer de baliser, de numériser et de raccorder nos spots Longe-Côte / Marche Aquitaine et autres pratiques au sentier du littoral dans le cadre de l'opération « France vue sur mer ».
- Une visibilité réelle de notre expertise sur les sentiers auprès des décideurs.
- Un partenariat réussi pouvant entraîner d'autres
- Probablement une rémunération pour notre implication et notre travail.

Vous souhaitez vous investir dans ces actions ? Contacter votre comité départemental ou le comité régional.

